



**NATIONS  
UNIES**

---



**Sixième Congrès des Nations Unies  
pour la prévention du crime  
et le traitement des délinquants**

Distr.  
GENERALE

A/CONF.87/4  
26 juin 1980  
FRANCAIS

**Caracas (Venezuela), 25 août - 5 septembre 1980**

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

TENDANCES DE LA CRIMINALITE ET STRATEGIES DANS LE DOMAINE  
DE LA PREVENTION DU CRIME

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 6	3
I. TENDANCES DE LA CRIMINALITE .....	7 - 55	5
A. EVOLUTION DE L'EVALUATION DES TENDANCES DE LA CRIMINALITE .....	7 - 33	5
1. Analyse des tendances de la criminalité ....	7 - 10	5
2. Collecte des données .....	11 - 17	6
3. Autres sources de données existantes .....	18 - 19	8
4. Nouvelles techniques de collecte des données	20 - 25	9
5. Analyse et diffusion des données .....	26 - 30	11
6. Prévisions .....	31 - 33	13
B. SITUATION ACTUELLE .....	34 - 55	15
1. Historique .....	34 - 37	15
2. Examen régional .....	38 - 55	16
II. STRATEGIES DE PREVENTION DU CRIME .....	56 - 83	23
A. LA PLANIFICATION DE LA PREVENTION DU CRIME : LA THEORIE ET LA PRATIQUE ACTUELLE .....	58 - 81	23
1. Planification intersectorielle .....	58 - 67	23
2. Techniques particulières de prévention du crime .....	68 - 78	26
3. Evaluation des effets des stratégies dans le domaine de la prévention du crime .....	79 - 81	31
B. RESUME ET CONCLUSIONS .....	82 - 83	33



UNITED  
NATIONS



**Sixth United Nations Congress on the  
Prevention of Crime and the Treatment  
of Offenders**

**Caracas, Venezuela, 25 August to 5 September 1980**

Distr.  
GENERAL

A/CONF.87/4/Corr.1  
22 July 1980

CHINESE AND ENGLISH  
ONLY

---

Item 3 of the provisional agenda

CRIME TRENDS AND CRIME PREVENTION STRATEGIES

Working paper prepared by the Secretariat

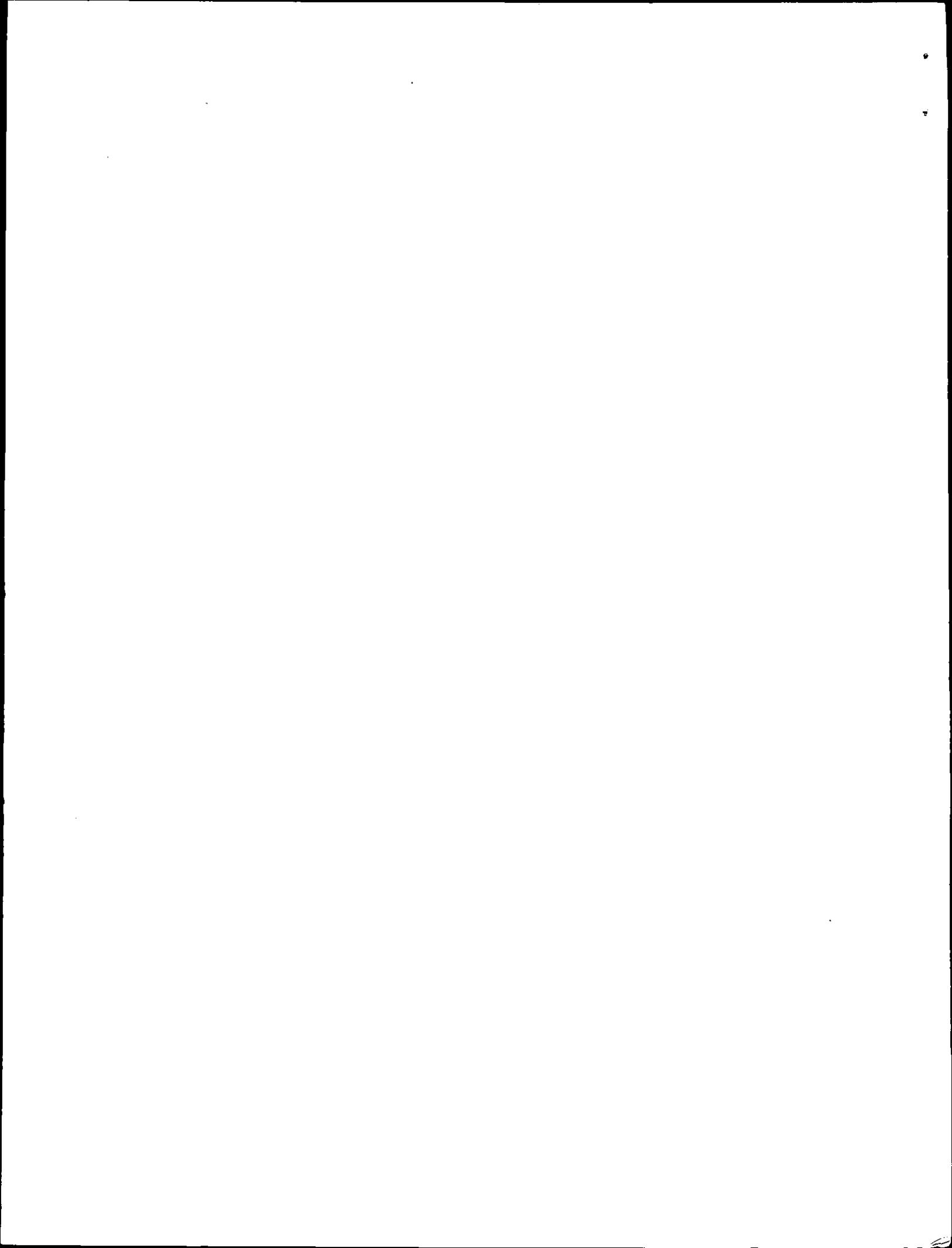
Corrigendum

Page 4, foot-note 7

For the existing foot-note substitute

7/ For a wide range of social indicators, see Social Indicators: Preliminary Guidelines and Illustrative Series, Statistical Papers, Series M, No. 63 (United Nations publication, Sales No. E.78.XVII.8); Studies in the Integration of Social Statistics: Technical Report, Studies in Methods, Series F, No. 24 (United Nations publication, Sales No. E.78.XVII.4); and Improving Social Statistics in Developing Countries: Conceptual Framework and Methods, Studies in Methods, series F, No. 25 (United Nations publication, Sales No. E.79.XVII.12).

-----



## INTRODUCTION

1. Les Etats Membres de toutes les régions prennent toujours davantage conscience de la mesure dans laquelle le problème de la criminalité entrave la progression vers une qualité de la vie satisfaisante pour tous. Le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a reconnu, à plusieurs reprises, la place toujours plus grande qu'occupe la criminalité et son impact sur la société. Le quatrième Congrès a souligné que le problème de la criminalité s'aggravait, au lieu de s'atténuer 1/. Le cinquième Congrès a souligné que la criminalité touchait tous les pays et que dans bon nombre d'entre eux, elle nuisait aux efforts déployés pour améliorer la qualité du développement socio-économique 2/. En outre, le cinquième Congrès a souligné que, compte tenu des formes et des dimensions nouvelles de la criminalité, il fallait renforcer les mesures de prévention et de lutte aux niveaux national et international.
2. A sa quatrième session, le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance a vivement recommandé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du sixième Congrès 2/. Le Comité a proposé que l'examen de ce sujet soit non seulement axé sur la coopération internationale mais traite aussi de manière exhaustive de la formulation de stratégies et de politiques au niveau national. Le Conseil économique et social 3/ a ultérieurement ajouté à l'ordre du jour du Congrès la question intitulée : "Nouvelles perspectives dans le domaine de la prévention du crime, de la justice criminelle et de l'évolution de la criminalité : rôle de la coopération internationale". Certaines questions qui auraient normalement été examinées au titre de la présente rubrique relèvent maintenant du nouveau point de l'ordre du jour.
3. Lors de toutes les réunions préparatoires du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, une priorité élevée a également été accordée à cette question. La criminalité a continué de préoccuper, de manière croissante, bon nombre de pays et des ressources publiques de plus en plus élevées sont consacrées à la lutte contre le crime. La recherche et la planification ainsi que les activités quotidiennes de la justice pénale deviennent de plus en plus complexes. Des considérations économiques et sociales motivent les efforts déployés pour que les mesures de prévention du crime soient aussi efficaces et effectives que possible.
4. Du fait de l'évolution de la conception de la criminalité, la prévention du crime est devenue un domaine d'intérêt distinct. La criminalité n'est plus considérée comme un problème qui ne touche qu'une petite partie de la société mais comme un phénomène intéressant tous les individus. En conséquence, la réinsertion des prisonniers dans la société n'est plus qu'un des facteurs à envisager dans le contexte général de la prévention du crime. Parallèlement, la planification s'est

---

1/ Rapport des quatrième et cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenus respectivement à Kyoto (Japon), en 1970 et à Genève (Suisse) en 1975 (publications des Nations Unies, numéros de vente : 71.IV.8 et E.76.IV.2).

2/ Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur les travaux de sa quatrième session tenue à New York, du 21 juin au 2 juillet 1976 (E/CN.5/536).

3/ A/35/3/Add.36 (première partie), p. 15.

développée dans tous les secteurs et on perçoit mieux l'interdépendance entre ces différents secteurs; c'est pourquoi, il est maintenant jugé nécessaire de procéder à une planification intersectorielle de la politique à suivre. Les principaux éléments de toute planification dans ce domaine sont les suivants : a) exposé de la situation actuelle; b) définition de l'objectif visé; c) énoncé des mesures nécessaires pour réaliser cet objectif (la stratégie); d) examen rétrospectif permettant d'évaluer les efforts déjà déployés 4/.

5. Pour exécuter toutes ces opérations, il est essentiel de disposer de renseignements de base. Idéalement ceux-ci devraient comprendre un ensemble complet de statistiques fiables nécessaires pour tous les processus et décisions pertinents en matière de planification. De manière générale, toutefois, on ne dispose pas de données complètes concernant la criminalité et la justice criminelle 5/. Pour améliorer, à l'avenir, la collecte de renseignements, il faudra prendre en considération certaines des principales difficultés méthodologiques dont on a souvent fait abstraction, notamment la nécessité de recourir fréquemment à des sources de données différentes.

6. En conséquence, la planification des mesures de prévention du crime exige des informations de base qui puissent illustrer l'évolution du phénomène de la criminalité dans le temps et pour les différents types de délits. La conception traditionnelle selon laquelle les statistiques relatives à la criminalité doivent donner une idée de la situation à un moment précis est maintenant largement contestée 6/. En considérant principalement les tendances de la criminalité, on peut à la fois contourner certaines de ces difficultés scientifiques et techniques et disposer de données suffisamment souples pour être utilisées dans la planification des mesures de prévention du crime. On peut également examiner séparément diverses catégories de délits ou de délinquants, par opposition à une analyse de la criminalité en général. En résumé, l'étude des tendances de la criminalité et des stratégies dans le domaine de la prévention du crime peut être efficace lorsque l'on considère que ces deux facteurs sont étroitement liés.

---

4/ Pour plus de détails, voir également W. Clifford Planning Crime Prevention (Lexington, Mass., Lexington Books, 1976).

5/ Voir également, M. Wolfgang "Working Group on New Methods of Compiling Criminal Statistics", Conseil de l'Europe, Comité européen pour les problèmes criminels. Pour un examen et un exposé détaillés des difficultés auxquelles se heurte la collecte officielle de statistiques, voir également Annual Sourcebook of Criminal Justice Statistics (Annuaire de statistiques relatives à la justice criminelle), notamment les annexes, Ministère de la justice des Etats-Unis; Law Enforcement Assistance Administration, (Administration chargée de l'assistance en matière d'application des lois), National Criminal Justice Information and Statistics Service (Service national d'information et des statistiques intéressant la justice criminelle), Washington, D.C.

6/ Voir également C. F. Welfort, "Crime and the dimensions of nations", International Journal of Criminology and Penology, vol. II, No 1.

## I. TENDANCES DE LA CRIMINALITE

### A. EVOLUTION DE L'EVALUATION DES TENDANCES DE LA CRIMINALITE

#### 1. Analyse des tendances de la criminalité

7. Au niveau tant régional que mondial, l'évaluation et l'enregistrement des tendances de la criminalité permettront de prévoir les changements qui pourront se produire ultérieurement à d'autres endroits. Si les indicateurs de l'activité criminelle sont mis en corrélation avec d'autres indicateurs socio-économiques - positifs et négatifs - de la qualité de la vie, il sera possible de mieux saisir la complexité et la variabilité du phénomène de la criminalité. L'analyse des tendances n'est fiable que si on applique des méthodes d'évaluation cohérentes aux mêmes caractéristiques. Les variations de la définition juridique de "la criminalité" et des méthodes de collecte, d'enregistrement et de traitement des informations concernant la criminalité peuvent donner lieu à des erreurs. Des tendances fallacieuses peuvent également être déduites d'une analyse portant sur une période qui ne correspond qu'à une étape de l'évolution générale. Par exemple, un phénomène peut être cyclique et apparaître comme tel. Si on ne considère que la période où la fréquence de ce phénomène s'accroît et si on néglige l'autre partie du cycle où elle décroît, on en déduira une tendance de croissance continue qui, apparemment, peut se poursuivre indéfiniment.

8. Les définitions et les méthodes, ainsi que les tendances du comportement criminel peuvent changer très soudainement. Le meilleur moyen d'éviter les erreurs que ces changements peuvent entraîner consiste à restreindre la durée de la période considérée. Dans ce cas, il est davantage probable que le deuxième type d'erreur soit commis, c'est-à-dire que l'on conclue qu'un changement de tendance à court terme ou temporaire s'applique également à une période beaucoup plus longue. Par exemple, l'introduction, à un moment donné, de mesures répressives sévères pour certains types de crime peut faire baisser provisoirement - et peut-être provisoirement seulement - la criminalité dans ce domaine. En conséquence, toute méthode d'évaluation de la criminalité doit permettre de déceler les variations de définition ainsi que tout changement de la "réalité" et d'en tenir compte. Les tendances comportent de nombreuses variables interdépendantes qui peuvent évoluer dans des directions opposées. Si l'évaluation ne porte que sur la résultante de toutes ces variables, les changements des différents éléments peuvent en fausser le résultat dans un sens ou dans l'autre. En conséquence, il faut axer l'évaluation sur l'élément qui intéresse la question envisagée. Par exemple, la plupart des criminologues conviennent que la structure par âge de la population est importante parce que la criminalité est la plus forte, proportionnellement, dans le groupe d'âges allant de 15 à 24 ans. Dès lors, le fait que la proportion d'individus appartenant à ce groupe d'âges dans l'ensemble de la population diminue (comme en Europe occidentale) ou augmente (comme dans la majorité des pays d'Amérique latine) devrait influencer, dans une large mesure, toute prévision de l'évolution future dans ces régions.

9. Cependant, si les détails techniques sont réglés, il est certain que l'analyse des tendances constituera un instrument important de la planification et de l'administration de la justice, ainsi que des recherches nécessaires pour faire le point sur ce secteur et en accroître l'efficacité. Les réponses des gouvernements au questionnaire, sur lequel l'étude mondiale de la criminalité est fondée, ont montré clairement que l'ONU doit poursuivre ses travaux dans ce domaine.

10. Pour mettre au point un système de collecte de données réellement comparables au niveau international, il faudra modifier considérablement la plupart des systèmes actuels et les compléter. En effet, les tendances de la criminalité sont d'autant plus informatives qu'elles sont évaluées par rapport à d'autres indicateurs socio-économiques liés au temps 7/. Les différences entre les systèmes de classification de la criminalité et de la justice criminelle des divers pays continueront de causer des difficultés qu'il faudra surmonter pour mettre sur pied un réseau d'échange de données d'expérience entre les pays. Ces échanges se sont généralement avérés très fructueux lorsqu'ils étaient axés sur des sujets bien délimités. Il faut débattre de la mise en place d'une base d'informations qui puisse être utilisée sur le plan national et permette de procéder à des analyses comparées 8/.

## 2. Collecte des données

11. Les données peuvent être recueillies par les administrateurs, les directeurs, les chercheurs ou les planificateurs. Il est vraisemblable que chacun de ces groupes collectera les données selon un ordre de priorité différent. Le choix des objectifs régirait donc la collecte des données, compte tenu des ressources disponibles 9/. Les données recueillies sans aucun but manifestement précis ou dans un but autre que celui qui avait été fixé peuvent être inutiles ou conduire à des conclusions erronées. Par exemple, les données peuvent être interprétées dans un sens ou dans un autre par les administrateurs et la direction pour orienter ou défendre une politique, par les chercheurs à l'appui de la direction ou contre elle, pour une enquête scientifique ou par les partisans d'une certaine cause. En résumé, les données sont recueillies soit pour orienter des décisions, soit pour faire progresser les connaissances scientifiques. Il faut par conséquent préciser à l'avance de quelles décisions ou de quels problèmes scientifiques il s'agit.

---

7/ Pour un large éventail d'indicateurs sociaux, voir Indicateurs sociaux : guide préliminaire et séries illustratives, documents statistiques, série M No 63, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.78.XVII.8); Etudes en matière d'intégration des statistiques sociales : Rapport technique, Etude des méthodes, série F No 24 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.78.XVII.4); et L'amélioration des statistiques sociales dans les pays en développement : cadre conceptuel et méthodes, Etude des méthodes, série F No 25 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XVII.12).

8/ Voir Séries de statistiques de l'Organisation des Nations Unies, op. cit., 8, voir également D. Glaser Routinizing Evaluation (Rockville, Maryland, National Institute of Mental Health, 1975).

9/ Sur les difficultés d'une recherche indépendante des jugements de valeur, voir : William J. Chambliss et Robert B. Seidman, Law, Order and Power (Reading, Penn., Addison-Wesley, 1971).

12. Il faut distinguer les types de données. En premier lieu, certaines concernent les activités du système de justice pénale et sont habituellement établies par les diverses institutions qui le composent. La plupart des statistiques "officielles" traditionnellement recueillies sur la criminalité appartiennent à cette catégorie. Le nombre d'arrestations est un indicateur des activités policières : ce n'est que par déduction qu'on peut le considérer comme un indice de la criminalité bien qu'il y ait évidemment un lien étroit entre les deux. La deuxième catégorie recouvre les données concernant la conduite criminelle. L'exploration de ce domaine qui concerne notamment les "confessions" et les études sur les victimes en est encore à ses débuts. Enfin, le sentiment et les convictions de l'opinion publique quant à la criminalité constituent une troisième catégorie de données qui peuvent être très différentes des statistiques réelles 10/.

13. On peut ensuite se demander qui va recueillir les données. Les priorités des demandeurs de données détermineront la nature exacte de celles-ci. Des consultations préalables permettent souvent de réduire la différence des besoins des divers groupes intéressés. Ces besoins peuvent ensuite être vraisemblablement satisfaits en allongeant ou en modifiant légèrement le processus de collecte des données. Par exemple, les agents chargés de la libération conditionnelle peuvent avoir besoin de connaître le nombre de délinquants visés pour revoir leur allocation des cas tandis que les chercheurs qui s'intéressent à l'efficacité de la libération conditionnelle peuvent utiliser les mêmes statistiques à condition de les compléter compte tenu des résultats de celle-ci. Au moins à court terme, des statistiques exactes portant sur les activités de l'administration pénale satisfont pleinement aux besoins administratifs et de gestion. En cas de changement de priorités, les données nécessaires pour évaluer la valeur potentielle de ce changement ou de son effet seront différentes de celles qui permettraient de surveiller l'application des politiques existantes.

14. Un grand nombre de pays en développement ont créé des bureaux nationaux de statistique qui ont recueilli des données de très bonne qualité dans de nombreux secteurs au rang desquels toutefois le secteur pénal figure rarement. Ceci tient probablement à la fois aux services statistiques et à ceux de la justice criminelle. Il s'agit d'une question qui devrait être examinée au niveau gouvernemental le plus élevé afin d'empêcher que subsiste à côté d'un système national de statistiques un système de seconde zone concernant les renseignements de justice criminelle. Ceux-ci devraient au contraire être intégrés, à qualité égale, aux statistiques nationales.

15. Un certain nombre de pays ne révèlent pas les données relatives à la délinquance ou en restreignent la diffusion. Dans ces conditions, il est impossible de suivre l'évolution de la criminalité et celle des délinquants au fur et à mesure qu'ils passent par les différents services de la justice criminelle. L'absence des

---

10/ Voir Richard L. Hensel et Robert A. Silverman, Perception in Criminology (New York, Columbia University Press, 1975). Voir également R. Newman Graeme, Perceptions of Deviance (Rome, Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale, 1979).

renseignements détaillés nécessaires risque d'entraver sérieusement la planification de la prévention de la délinquance et de gêner une compréhension d'ensemble de celle-ci. Lorsqu'il n'existe pas de base de données ou lorsque son utilisation est limitée, le fonctionnement du système pénal peut être compromis.

16. De nombreux pays sont en train d'adopter des indicateurs multiples de la délinquance et de sa prévention au lieu de continuer à rechercher un critère unique considéré comme "vrai". Bien que l'on puisse s'inquiéter du chiffre noir (délits non déclarés et non découverts), on considère généralement que la nature des statistiques dans ce domaine diffère de celles obtenues de sources plus traditionnelles. Les indicateurs actuels sont trop tributaires, semble-t-il, de la définition des cas et en particulier de la réaction des autorités à cet égard 11/. Ce n'est peut-être que lorsque l'on aura découvert et expérimenté de nouveaux types d'indicateurs que l'on pourra définitivement juger de l'efficacité des systèmes actuels ou futurs de prévention de la délinquance.

17. Il a longtemps été difficile de déterminer quelles étaient les sources appropriées de données et quels étaient les facteurs les plus importants à retenir. On reconnaît que les sources traditionnelles de statistiques ne fournissent pas de renseignements satisfaisants sur l'activité criminelle 12/. Cependant, leur utilité administrative est grande lorsqu'elles sont minutieusement et correctement consignées. Il convient donc d'examiner quelles sont les autres sources possibles. Celles-ci peuvent être classées en deux grandes catégories : a) les sources de données existantes, disponibles et utilisables qui peuvent être stockées ailleurs que dans les archives traditionnelles, b) les sources de nouvelles données établies dans un but particulier. Les premières ont l'avantage d'être bien meilleur marché et d'intéresser par conséquent tous les pays. Il peut toutefois être nécessaire d'obtenir des données brutes pour pallier les faiblesses bien connues des données rassemblées par les méthodes traditionnelles de la justice pénale. L'extrapolation, l'analyse de tendances et la prévision à long terme peuvent être difficiles et peu sûres. Les différences entre pays et entre cultures, tant du point de vue du classement des délits que des techniques statistiques les concernant, sont si profondes, que les méthodes traditionnelles sont, au niveau international, limitées par leur nature même. Les objectifs et les types de statistiques comparées de la justice pénale sont toutefois différents. Elles ont davantage pour fonction d'orienter et d'éclairer les échanges internationaux de données d'expérience et l'évolution des connaissances scientifiques que de conduire immédiatement à des décisions administratives.

### 3. Autres sources de données existantes

18. En dehors du secteur de la justice pénale, d'autres services et organismes (services sanitaires, éducatifs, sociétés privées de gardiennage et sociétés d'assurance) possèdent des statistiques intéressant la délinquance. Quelques pays

---

11/ Voir David Greenberg, Mathematical Criminology (New Brunswick, N.J., Rutgers University Press, 1979).

12/ Pour plus de détails, voir R. A. Carr-Hill et W. H. Stern, Crime, the Police and Criminal Statistics (Londres, Academic Press, 1979).

ont essayé d'étudier les relations entre un petit nombre de ces variables, par exemple, l'absentéisme scolaire et la délinquance, les entrées de personnes décédées dans les hôpitaux et le meurtre, mais dans l'ensemble ces corrélations demeurent inutilisées. D'après certaines études entreprises en Europe de l'Ouest, les statistiques des infractions de la circulation sont de bonne qualité et il existe une corrélation entre elles et leurs auteurs d'une part et les délits plus traditionnels de l'autre. Toutefois, le secteur de la justice pénale ne tient pas ou mentionne rarement les statistiques des infractions de la circulation. Ces autres indicateurs possibles de la conduite criminelle sont appelés "variables par procuration". Ils peuvent être utiles pour mesurer les incidences de la délinquance sur la qualité de la vie. Lorsqu'un service ou un organisme exerce sous une forme quelconque une fonction réglementaire dans la société, certaines des données qu'il possède peuvent intéresser l'analyse de la délinquance. Les pays développés comme les pays en développement comptent un grand nombre d'organismes de ce genre. Leurs données sont particulièrement importantes pour évaluer la croissance de la criminalité économique.

19. La certitude que les données dont disposent les divers organismes de planification et de contrôle peuvent être communiquées aux services de la justice pénale et à leurs unités de recherche pourrait constituer une dissuasion à l'accomplissement de certains délits. Le Congrès souhaitera peut-être examiner comment les systèmes nationaux de justice criminelle peuvent étendre leur fonction de surveillance en obtenant des données auprès d'autres organismes. De toute évidence, ceci soulève de sérieux problèmes tenant au caractère confidentiel des renseignements à obtenir. Un autre problème peut souvent tenir à l'insuffisance non pas de la réglementation mais de son exécution à cause de lacunes dans les procédures de déclaration et de surveillance.

#### 4. Nouvelles techniques de collecte des données

20. Le principal problème en ce qui concerne la collecte données nouvelles est d'ordre financier. Avec les ressources nécessaires, il est vraisemblablement possible d'obtenir les compétences techniques. Toute nouvelle technique doit faire l'objet d'une expérimentation méthodologique même si elle est souvent coûteuse. Il existe très peu de conceptions au stade de la recherche-développement qui soient entièrement justes dès le début. L'expérience a jusqu'à présent montré qu'il n'y avait pas d'autres choix que la mise à l'essai. Il y a une différence marquée entre les techniques qui permettent d'obtenir les données et celles pour les enregistrer. Grâce au développement des microprocesseurs et des mini-ordinateurs, il est possible de disposer de techniques transférables et bon marché dans un grand nombre de domaines administratifs des services de la justice pénale bien que les coûts d'installation et de formation puissent encore les rendre inabordables.

21. Les enquêtes portant sur les victimes constituent la méthode de recherche la plus connue pour étudier l'ampleur de la délinquance 13/. Elles constituent maintenant une partie reconnue de la criminologie. Les problèmes méthodologiques

---

13/ Pour l'historique de cet aspect de la criminologie, voir I. Drankin et Emilio Viano, Victimology (Lexington, Massachusetts, Lexington Books, 1974).

qu'elles posaient à l'origine (par exemple, la période pendant laquelle on peut se fier à la mémoire de l'enquêté, la tendance des enquêtés à mentir ou à utiliser d'autres définitions du crime, etc.) ont dans l'ensemble été résolus 14/.

22. On peut contester la valeur de telles études pour la détermination des politiques à suivre. Comment la pratique en matière pénale peut-elle être améliorée grâce aux connaissances que permettent d'acquérir de telles enquêtes? Si les pouvoirs publics se préoccupent de la qualité de la vie en général et non pas simplement des crimes signalés, cette attitude peut avoir des conséquences sur les questions d'allocation des ressources comme par exemple les types d'emplois des forces de police. Il apparaît de plus en plus que le développement économique influence le processus de victimisation, en particulier l'exploitation criminelle des jeunes femmes. La possibilité qu'une telle conduite se transforme par la suite en carrière criminelle en fait un grave problème social. Par ailleurs, si l'on admet la valeur scientifique des résultats acquis par cette méthode, ses avantages sont-ils justifiés eu égard à l'investissement de ressources qu'elle a nécessité? Il s'agit bien sûr d'une question qui porte autant sur le coût que sur la valeur et par conséquent sur la mesure dans laquelle il convient d'employer les techniques importantes et coûteuses initiales ou d'en réduire le coût.

23. L'autre technique largement utilisée est celle de l'étude de "confessions". Selon cette méthode, il est demandé à un échantillon de citoyens d'indiquer, sous la garantie de l'anonymat, les actions criminelles qu'ils ont commises au cours d'une période considérée. D'une manière troublante, le nombre de réponses tend à être exceptionnellement élevé même si celui des délits graves est habituellement assez faible. Par ailleurs, on peut encore se demander quelle est la valeur pratique de cette technique à l'heure actuelle, même si à long terme elle permet d'aboutir à une meilleure connaissance scientifique de l'ensemble du phénomène de la criminalité. De même, on ne sait pas dans quelle mesure ces conclusions peuvent être appliquées dans des contextes culturels différents. Ces résultats permettent toutefois une confrontation utile avec les chiffres officiels dont on peut se servir pour les analyses de tendance. Il ne fait pas de doute que ces deux techniques éclairent le problème bien connu du chiffre noir de la délinquance. Le Congrès souhaitera peut-être examiner en détail l'utilité et la valeur de ces techniques afin d'obtenir des données relatives à la délinquance, en particulier dans les pays en développement dont l'infrastructure statistique n'est pas encore achevée, et qui ont donc la possibilité d'adopter des méthodes plus constructives sans avoir à modifier au préalable des systèmes bien établis.

24. Le chiffre noir est un indicateur d'une certaine décriminalisation par l'information, mais les conséquences, sur le plan des politiques, de la découverte de la criminalité occulte sont complexes. S'il existe une forte criminalité cachée et si les organes chargés de faire respecter la loi se voient attribuer davantage de ressources et/ou parviennent à mieux mettre en évidence la criminalité cachée,

---

14/ Pour un aperçu méthodologique, voir Richard F. Sparks, Hazel Genn et David Dodd, Surveying Victims (Londres, Wiley, 1977).

les tribunaux, les prisons et les services d'aide postpénitentiaire peuvent se trouver soudain submergés de nouveaux cas pour lesquels ces organismes ne seront peut-être pas préparés 15/.

25. On peut interpréter de différentes manières le chiffre noir que font apparaître les recherches. Il peut provenir de la tolérance du public à l'égard de dommages relativement mineurs. Il peut être causé par sa méfiance envers la police ou par le manque d'efficacité supposé de celle-ci. L'ampleur de la criminalité cachée est un sujet de recherche : on ne peut l'expliquer qu'à partir de la culture ou de la collectivité considérée. Dans les communautés où le droit coutumier prévaut ou coexiste à côté de systèmes formels, la meilleure estimation du chiffre noir peut être obtenue d'après le nombre de cas connus des autorités coutumières. Ceci provient du fait que dans ces collectivités, la victime se plaint habituellement d'une manière qui est entendue par la société. En revanche, dans les régions urbaines, les plaintes de la victime peuvent passer inaperçues en raison de l'anonymat relatif de la ville. Les comparaisons statistiques interurbaines sont dans une certaine mesure plus fiables que celles entre pays car le chiffre noir est probablement beaucoup plus élevé dans les villes. Les difficultés théoriques et méthodologiques concernant le chiffre noir n'ôtent toutefois pas aux systèmes de justice pénale la responsabilité d'établir des bases de données aussi exactes que possible. Celles-ci devraient comporter les variables par procuration que l'on considère utiles et appropriées.

##### 5. Analyse et diffusion des données

26. L'élaboration d'une base de données nécessite donc que soit établi un compromis entre ceux qui sont susceptibles de l'utiliser. La direction doit pouvoir disposer de l'essentiel des données pour superviser le fonctionnement des institutions placées sous sa responsabilité ainsi que l'activité de chaque établissement et le statut actuel des personnes dont ils ont la charge, qu'il s'agisse de suspects ou de condamnés. On n'a pas suffisamment insisté sur les nouvelles techniques de collecte de l'information, qui ont connu une véritable révolution en termes de réduction des coûts, de facilité d'emploi et de simplicité d'installation. Il n'y a désormais quasiment plus de raisons qu'un organisme ignore en quel endroit une personne dont il est responsable se trouve, s'est trouvée ou doit se trouver à l'avenir, et pour quelles raisons. Il y a seulement quelques années, lors du cinquième Congrès des Nations Unies en 1975, cette affirmation n'aurait pu être formulée. Les ordinateurs étaient alors des machines encombrantes, complexes et coûteuses, dont l'utilisation ne pouvait se justifier dans la plupart des étapes du processus de justice pénale. Or, cet état de choses a changé du tout au tout

---

15/ On suppose ici le modèle d'une population de délinquants limitée et circulante. Voir A. J. Cohen Blumstein, et D. Nagin, eds., Deterrence and Incapacitation : Estimating the Effects of Criminal Sanctions on Crime Rates. (Washington, D.C., The National Academy of Sciences, 1978). Pour un autre modèle, voir David F. Greenberg, "The dynamics of oscillatory punishment processes", Journal of Criminal Law and Criminology, vol. 60, No 4.

à telle enseigne que la mise à jour et la collecte des informations par les différents organismes pourraient bientôt se généraliser et devenir une opération sûre, claire et au coût modique. Si la qualité de la justice dépend en partie de la mise à la disposition des responsables d'une information précise, complète et facile d'accès, alors il est devenu possible depuis peu de réaliser de grands progrès.

27. La nature exacte des renseignements à recueillir et à conserver est fonction des besoins des utilisateurs. Moins ces derniers les utilisent, et plus ils éprouvent le besoin de disposer d'une source d'information compacte. C'est ainsi que, jusqu'à présent, on n'est pas parvenu à définir dans quelle mesure les fonctionnaires locaux, plus précisément les directeurs de prison, les responsables de la police locale, les fonctionnaires, y compris les fonctionnaires supérieurs du gouvernement central, et enfin les chercheurs et les scientifiques peuvent utiliser une base de données commune. Pour progresser en ce domaine, il est indispensable que tous les services concernés s'entendent sur une base de données et un modèle de collecte d'information communs.

28. La question de la diffusion des données est suffisamment importante pour être soumise au Congrès. Il a été fait mention de la tradition du secret en matière de justice pénale. Un individu a droit au respect de sa vie privée même en ce qui concerne son casier judiciaire. Cependant, de façon générale, dans la mesure où elles restent anonymes, les données de la justice pénale sont rarement considérées comme confidentielles. Le transfert de renseignements d'un organe à un autre soulève parfois des problèmes personnels en raison du droit à la vie privée. Mais l'inefficacité, dont au bout du compte le suspect ou le détenu subit les conséquences, est due au fait que chaque organe utilise une base de données conçue de façon différente. Ceci est encore plus vrai lorsque les données sont compilées sans avoir été ni triées ni affinées et lorsque l'organe concerné rechigne à les transmettre à l'organe qui le suit ou qui le précède dans la hiérarchie et qui est responsable de l'affaire. Les différentes études statistiques dont dispose le système de justice pénale ne permettent pas de contrôler la progression des individus s'il n'existe pas un système global de collecte des informations. Là encore, la révolution informatique a fait reculer les limites possibles et imaginables de l'information.

29. L'un des objectifs de la mise en place de ces bases de données devrait être de mesurer l'efficacité du système de justice pénale. Certains pays ont depuis longtemps entrepris de mesurer l'efficacité de leur police 16/, notamment en déterminant la proportion d'affaires menées à leur terme. Mais ces données ont été recueillies en tant d'endroits et selon des méthodes si diverses que les études n'ont été possibles qu'au niveau local. Cependant, des recherches portant sur des sujets d'intérêt plus général concernant les activités de la police ont été récemment entreprises 17/. Celles-ci portent notamment sur des questions relatives

---

16/ Voir par exemple : W. Gay, Improving Police Productivity (Washington, D.C., Enforcement Assistance Administration, 1977).

17/ R. V. G. Clarke et J. M. Hough, The Effectiveness of Policing (Farmborough, England, Gower, 1980). Cet ouvrage contient une bibliographie complète en ce qui concerne les innovations récentes dans le domaine des activités de la police.

à la profession de policier et à l'efficacité de la police telles qu'elles sont perçues par les policiers eux-mêmes et par le grand public. Si l'on envisage d'approfondir les recherches dans cette direction, les données brutes qui seront nécessaires doivent être dès le départ organisées dans un système rationnel. Ceci est également vrai lorsqu'il s'agit de mesurer l'efficacité de tribunaux par exemple, notamment en ce qui concerne le temps qui s'écoule avant qu'une affaire ne passe en justice, la proportion des affaires réglées en dehors des tribunaux et les raisons qui expliquent cet état de choses, etc. Il serait également nécessaire d'évaluer le taux de récidivisme ainsi que d'autres faits révélateurs de l'efficacité des sanctions pénales. Des données portant sur toutes les activités du système de justice pénale seraient d'une grande aide en ce qui concerne la maîtrise de l'évolution de la criminalité, l'efficacité des stratégies de prévention du crime, ainsi que l'organisation plus rationnelle et plus efficace du système lui-même.

30. La tendance générale à établir une liste d'indicateurs socio-économiques liés entre eux en vue d'évaluer de façon globale la qualité de la vie, se confirme. A ces indicateurs on pourrait ajouter une autre dimension qui permettrait d'évaluer "les maux de la société" au moyen d'indicateurs négatifs. De telles études, qui ne reviendraient pas nécessairement plus cher que d'autres types d'études sociologiques, porteraient notamment sur la peur que suscite la criminalité parmi le public, les conséquences que peut avoir sur la façon de vivre des individus le niveau de criminalité tel qu'il est perçu par eux et enfin la façon dont le système de justice pénale est perçu par le public <sup>18/</sup>. Ces données, ainsi que celles tirées des études portant sur les victimes, ne sont pas comparables et elles n'ont d'ailleurs pas lieu de l'être, avec les données recueillies à l'intérieur même du système de justice criminelle par lui et pour son propre usage. L'idée selon laquelle la combinaison de ces deux types de données pourrait fournir une image juste de la criminalité est très probablement fausse. Cependant, les données recueillies à l'extérieur du système auraient un usage tout à fait différent des données recueillies à l'intérieur. Elles permettraient en effet de mettre au point des décisions d'un tout autre ordre.

## 6. Prévisions

31. Il existe peut-être des techniques moins coûteuses pour tenter d'appréhender les tendances futures de la criminalité. De tels projets, auxquels s'ajouterait l'étude quantitative des faits réels, permettraient une étude scientifique d'hypothèses sur la criminalité et la prévention du crime. Ces études se feraient sous la forme de l'établissement de prévisions par un certain nombre d'experts en ce domaine, spécialistes de différentes disciplines, qui travailleraient en commun. Il s'agirait en l'occurrence d'experts en justice pénale, de scientifiques et de hauts fonctionnaires. Ceci permettrait par la même occasion d'initier des hauts fonctionnaires et des planificateurs issus d'autres secteurs aux problèmes de la lutte contre la criminalité, de leur faire prendre conscience de l'importance du problème et de susciter leur intérêt. Plutôt que de mettre en oeuvre une méthodologie sophistiquée fondée sur d'interminables statistiques chronologiques, dont on

---

<sup>18/</sup> Richard L., Hensel et Robert A. Silverman, op. cit.

n'est pas certain que les données à réunir soient disponibles, ces méthodes font appel aux connaissances des spécialistes en prévision sur la situation démographique, économique, sociale et culturelle présente d'un pays; à leur compréhension de ses problèmes, de ses ressources et de ses traditions; et aux exemples fournis par l'histoire de leur pays et par l'expérience vécue par les pays qui se sont trouvés dans des situations similaires. Ainsi, les découvertes de la criminologie, de l'anthropologie, de l'histoire, et de l'économie comparées ainsi que des autres sciences sociales pourraient faire progresser la prévision en matière de criminologie.

32. Il n'est pas inutile de mentionner ici ces méthodes de prévision. On peut cependant, à l'aide d'exemples, mentionner d'autres méthodes de prévision qui peuvent servir à mettre en place une politique déterminée et qui sont particulièrement utiles en l'absence de données fiables. On peut d'abord citer ce qu'on a appelé "l'art de la conjecture" 19/. Il s'agit pour les experts de décrire un ensemble de situations futures possibles, déterminées à la suite d'un raisonnement précis. Une version plus complexe de cette méthode consiste à élaborer des scénarios. Dans ce cas, un ou plusieurs criminologues établissent en commun avec les plus éminents théoriciens et praticiens du pays considéré, spécialisés dans les questions démographiques ou économiques, une description des différents types de situation qui pourraient se présenter dans l'avenir. Ainsi, en peu de temps et à peu de frais, il est possible de rassembler des éléments de travail qui présentent une utilité appréciable pour l'élaboration d'une politique de la criminalité, et ce quel que soit l'état actuel de la méthode de collecte des données du système de justice pénale du pays considéré.

33. Les techniques dites "de Delphes" 20/ et "Cross Impact" 21/ sont des perfectionnements des méthodes ci-dessus. La technique "de Delphes" est fondée sur les postulats suivants : a) les prévisions formulées par les spécialistes peuvent fournir une information valable sur l'avenir, b) la tendance générale qui se dégage de ces prévisions est plus valable qu'une opinion particulière divergente, c) les prévisions formulées par les experts sont plus sûres que celles formulées par les non experts et, d) la dynamique de groupe a une influence sur le processus de prévision. L'analyse "Cross Impact" est généralement considérée comme un prolongement de la méthode "de Delphes". Elle consiste essentiellement à tenter de cerner l'influence qu'exerceront dans l'avenir les uns sur les autres les différents facteurs considérés. Cette technique rejette donc l'idée que les événements qui peuvent se produire dans l'avenir surviennent indépendamment les uns des autres, et considère au contraire que les liens de cause à effet qui s'établissent entre ces événements ont une importance toute particulière.

---

19/ B. P. Beckwith, The Next Five Hundred Years (Hicksville, Exposition Press, 1967).

20/ O. Helmes, Social Technology (New York, Basic Books, 1966).

21/ O. Helmes, "Problems in Futures Research-Delphi and Causal Cross Impact Analysis", Futures, vol. 9, No 1.

## B. SITUATION ACTUELLE

1. Historique

34. L'examen théorique qui précède visait à répondre à certaines questions qui avaient été posées à propos du Guide 22/ lors des diverses réunions. Le but du bref examen régional que l'on trouvera ci-après est de fournir aux participants du Congrès certains renseignements concrets. Dans la plupart des cas, les causes de certains phénomènes sont remarquablement analogues et renvoient aux transformations sociales qui semblent être la conséquence de la croissance économique. Si la structure de la croissance économique d'un pays donné ou du monde en général évolue, peut-être la structure et le taux de criminalité évoluent-ils également. On ne connaît pas encore la nature véritable du rapport entre la criminalité et la croissance économique, et il n'est même pas sûr que son existence puisse être prouvée scientifiquement. Cette évolution doit être étudiée de près si l'on veut mieux comprendre la criminalité et si l'on veut que les gouvernements soient mieux à même de la maintenir à un niveau raisonnable.

35. Par conséquent, l'examen régional est précédé d'un examen d'ensemble des ressemblances les plus frappantes. Les données relatives à chaque région devraient être examinées dans le contexte des tendances universelles dégagées dans les paragraphes d'introduction. Il est difficile de procéder à des généralisations sur les régions dans leur ensemble, et la plupart des constatations qui suivent devraient être considérées comme s'appliquant à certains des pays d'une région donnée, et non à tous. Trois types de crime seraient commis de plus en plus fréquemment dans la plupart des pays. Tout d'abord, les actes de violence de caractère organisé et prémédité, qui sont perpétrés en général en vue d'obtenir des avantages matériels considérables ou pour des motifs politiques. La plupart des pays en développement, et les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, ont particulièrement insisté sur ce phénomène. On trouve en deuxième lieu des délits commis contre les biens, qu'ils soient privés ou collectifs. Les faits semblent corroborer l'hypothèse selon laquelle plus il y a de biens à voler et à endommager, et moins l'individu est touché personnellement, plus ce type de criminalité est répandu. Il semble que ce problème devienne de plus en plus aigu dans de nombreuses zones urbaines. La troisième catégorie est la version contemporaine de la criminalité en col blanc : fraude, détournement, corruption, contrebande, opérations de marché noir et usage frauduleux des ordinateurs. Il semblerait là aussi que ces délits soient la conséquence directe de l'augmentation de la richesse, surtout si cette dernière est mal répartie parmi l'ensemble de la population 23/. Le taux d'augmentation varie selon les pays, ce qui n'est guère surprenant; mais il paraît fort probable que l'augmentation de la criminalité soit la conséquence des transformations sociales et des possibilités économiques.

---

22/ "Guide à l'intention des réunions préparatoires régionales en vue du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants", 28 juin 1977 (A/CONF.87/RM.1).

23/ Voir le document de travail du Secrétariat sur le point de l'ordre du jour intitulé "Nouvelles perspectives en matière de prévention du crime, de la justice criminelle et de l'évolution de la criminalité : rôle de la coopération internationale" et les rapports des réunions préparatoires régionales.

36. L'hypothèse selon laquelle les transformations sociales et les possibilités économiques, d'une part, et l'évolution de la criminalité, d'autre part, seraient interdépendantes, est étayée par certaines données qui figurent dans l'enquête sur la criminalité dans le monde et d'autres études récentes du phénomène de la criminalité féminine 24/. Ainsi les femmes, qui ont de plus en plus la possibilité de faire leur chemin dans le monde, et notamment dans le monde économique, univers jusque-là réservé aux hommes, se trouvent exposées à la tentation de commettre des actes criminels qui, auparavant, étaient presque exclusivement du ressort des hommes. Ce phénomène a été signalé dans la plupart des pays où les femmes ont pénétré dans la vie économique bien que dans certains pays, ce ne soit pas le niveau mais la nature de la criminalité féminine qui ait changé.

37. On trouvera dans l'enquête sur la criminalité dans le monde un examen détaillé de la situation mondiale en matière de criminalité jusqu'à la fin de 1975 25/. On trouvera ci-après l'essentiel des conclusions de l'enquête. Le taux de criminalité officiel dans les pays en développement est inférieur à celui des pays développés. Toutefois, quand on en vient à la nature des délits, les différences sont beaucoup plus frappantes. Dans l'ensemble des pays en développement, la proportion de délits contre les personnes par rapport aux délits contre les biens est largement supérieure à celle des pays développés. En revanche, dans les pays développés, le nombre des délits est supérieur à celui des délinquants, ce qui donne à penser que de nombreux délinquants commettent plusieurs délits, ou sont récidivistes. La plupart des prévisions faites par les autorités qui ont répondu aux questionnaires à partir desquels le rapport a été établi ont été confirmées. L'Organisation des Nations Unies entreprendra en 1981 une nouvelle enquête qui portera sur les années 1976-1980.

## 2. Examen régional

38. Pour la région d'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord méditerranéenne, on ne dispose que de très peu de données statistiques. La plupart des renseignements communiqués pour l'Afrique au Sud du Sahara sont de nature descriptive. A l'insuffisance des données s'ajoute le fait que les institutions qui les ont communiquées diffèrent selon les pays. Les statistiques des forces de police d'un pays donné ne sont pas toujours comparables à celles des forces de police d'un autre pays. Par ailleurs, il ne sert à rien de comparer les statistiques fournies par la police d'un pays donné avec les statistiques fournies par les prisons d'un autre pays. La région a désespérément besoin d'assistance technique et de main-d'oeuvre qualifiée dans ce domaine.

---

24/ Freda Adler, The Incidence of Female Criminality in the Contemporary World, (New York, New York University Press, 1980).

25/ Voir le rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (A/32/199) en date de septembre 1977. Veuillez noter qu'étant donné un certain déséquilibre dans l'échantillon des pays ayant envoyé des réponses, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 du rapport, les conclusions tirées doivent être considérées comme provisoires.

39. Etant donné que certains pays insistent particulièrement sur le caractère confidentiel des renseignements, il est très difficile d'obtenir une vue d'ensemble de l'Afrique ou du monde en général. Ces précautions apparemment excessives peuvent s'expliquer par la pression constante exercée sur les autorités en vue de les pousser à réagir en face de ce que l'on considère comme un déferlement de plus en plus violent de la criminalité. A cela s'ajoute l'évolution rapide de la structure de la criminalité, ce qui fait que l'on attend des institutions chargées de la justice criminelle beaucoup plus qu'elles ne peuvent faire, vu les ressources dont elles disposent, et que l'on a l'impression - en général à tort - que les autorités ne font rien pour conjurer cette menace nouvelle. Par conséquent, les ressources qui permettraient de publier rapidement les données sont encore plus insuffisantes en Afrique qu'ailleurs.

40. En liaison avec les remarques liminaires relatives aux délits ayant un caractère de violence contre les biens, on peut noter que, dans certains pays, la nouvelle législation a eu l'effet contraire de ce que l'on espérait. Le gouvernement d'un pays, s'efforçant de diminuer le nombre de vols qualifiés à main armée, a introduit une loi stipulant que les auteurs de ce type de délit seraient passés par les armes. Au lieu de dissuader les délinquants potentiels, la loi a eu pour effet que les vols qualifiés à main armée sont devenus des opérations organisées, effectuées par des gangs bien décidés à ne pas se laisser arrêter; vu la sévérité des peines imposées, ces délinquants sont prêts à tuer plutôt que de risquer d'avoir des témoins. Ils s'attaquent exclusivement à des cibles présentant un intérêt considérable, pour que l'enjeu en vaille la peine. Par conséquent, le nombre de personnes tuées ou blessées et l'importance des biens ou des sommes volés ont augmenté, bien que le nombre des attaques ait peut-être diminué. Les opérations organisées sont devenues un modèle établi. La loi a également eu pour effet d'augmenter les tentatives de corruption, d'intimidation ou même d'assassinat des agents de la force publique.

41. L'augmentation de la criminalité en col blanc a eu sur l'ensemble de la société des incidences néfastes, notamment une augmentation marquée des tendances inflationnistes et de la valeur attachée aux biens matériels, ce qui a aggravé l'aliénation sociale. Ce phénomène peut s'expliquer de deux façons. On peut d'abord penser aux bouleversements culturels, à l'introduction notamment par l'intermédiaire des médias, de modes de vie et de valeurs étrangers, incompatibles avec la culture traditionnelle. Ou bien on peut invoquer - et on l'a souvent fait - les effets généraux d'une évolution socio-économique rapide, bien que les quelques recherches effectuées dans ce domaine n'aient rien prouvé de concluant. La première explication insiste sur des facteurs tels que le rôle traditionnel de l'hospitalité dans la société africaine à l'ère monétaire, qui a facilité et estompé la transition à la corruption. En outre, les richesses traditionnellement étalées par les riches ont toujours suscité l'envie des pauvres. La deuxième explication fait entrer en ligne de compte le chômage et le sous-emploi, dont les dimensions deviennent de plus en plus graves; la migration vers les villes et le relâchement des contrôles sociaux officieux qui a suivi; enfin, l'écart entre les espoirs suscités chez de nombreux jeunes et les possibilités qui leur sont véritablement offertes. A cela s'ajoute, dans la plupart des pays et régions en développement, le fait qu'une proportion de plus en plus importante de la population arrive à l'âge le plus enclin à la délinquance. Les délits de circonstance, tels le vol et la vente illégale de véhicules à moteur ou les transactions monétaires illégales ayant un caractère transnational sont de plus en plus avantageux.

La simultanéité d'une croissance économique rapide et de taux d'inflation très élevés a augmenté à la fois les récompenses (ce qui rend les délinquants plus enclins à prendre des risques) et le niveau à partir duquel la récompense est considérée comme suffisante. Cette évolution a abouti à une spirale ascendante des prix et de la criminalité.

42. Les observations relatives à l'importance et à l'hétérogénéité culturelle de la région de l'Afrique valent également pour la région de l'Asie et du Pacifique. Là aussi, on manque de données quantitatives, bien qu'à des degrés divers selon les pays de la région; pour certains d'entre eux, on ne dispose d'aucune donnée. Moyennant ces réserves, un certain nombre d'observations générales peuvent être faites.

43. Tout d'abord le vol constitue la plus importante catégorie de délit. On estime dans l'ensemble que la criminalité économique et la criminalité en col blanc posent les problèmes les plus graves, qu'il s'agisse de la valeur totale des articles volés ou du taux d'accroissement. La plupart de ces délits ne sont pas découverts ou ne font pas l'objet de poursuites judiciaires et ils sont étroitement liés aux nouvelles techniques qui accompagnent le développement économique 26/. L'altération des aliments est un type de délit particulièrement répandu dans la région; cela est dû à la complexité des règlements, qui sont difficiles à appliquer, et par conséquent, faciles à contourner. Ce type de criminalité, de plus en plus répandu, a de nombreuses incidences sociales néfastes. Le concept de justice sociale est tourné en dérision et l'incohérence et l'inefficacité des organes chargés de faire respecter la loi font que le système de justice criminelle baisse dans l'estime du public. Tout tend à prouver que dans la région, comme partout ailleurs, plus l'image des forces de police est mauvaise, et plus le nombre de délits non signalés augmente.

44. Si le vol est surtout un phénomène urbain, le vol qualifié est principalement un phénomène rural. Cela s'explique en partie par la tradition : les bandits de grand chemin, qui opèrent souvent en petits groupes comme les dacoits en Inde, existent depuis toujours; et l'écart entre les riches et les pauvres est plus apparent à la campagne. Le grand nombre d'armes, notamment d'armes de défense individuelles, que possèdent illégalement les particuliers, à la suite des guerres de grande ampleur qui se sont déroulées dans la région ces dernières années, a considérablement aggravé le problème. Comme partout ailleurs, la violence devient de plus en plus organisée.

45. Il semblerait que cette violence soit en partie liée à l'utilisation ou au trafic de la drogue, et certains pays font état de progrès considérables remportés dans leurs campagnes de lutte contre ces fléaux. Certains pays ont même déclaré que le niveau général de violence avait diminué et associent généralement ce phénomène avec la lutte contre la drogue.

---

26/ Voir le document de travail relatif au point de l'ordre du jour intitulé "Nouvelles perspectives en matière de prévention du crime, de la justice criminelle et de l'évolution de la criminalité : rôle de la coopération internationale", op. cit.

46. Le taux de criminalité global serait stable, avec certaines fluctuations dans la moitié des pays de la région et des augmentations sensibles dans l'autre. Les pays dans lesquels le taux est stable expliquent en général ce phénomène par la religion, notamment dans les pays islamiques, ou par l'importance des contrôles sociaux officieux. Ils insistent particulièrement sur le rôle joué par la famille et la collectivité locale. Il existe un rapport étroit entre la mobilité et la criminalité. Le terrorisme, qu'il soit politique ou effectué à des fins de rançonnement, demeure un trait caractéristique de certains pays. Toutefois, il ressort des informations dont on dispose que le terrorisme n'a pas de rapport bien défini avec d'autres types de criminalité. La délinquance juvénile serait également en augmentation pour des raisons faciles à prévoir : transformation de la pyramide des âges et taux élevés de chômage et de sous-emploi. Beaucoup de ces conclusions, de nature provisoire, ne pourraient être confirmées que grâce à l'amélioration de la base de données, qui passe par la modernisation des techniques de signalisation et d'enregistrement.

47. L'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande diffèrent de la plupart des autres régions à deux égards. Il s'agit tout d'abord de pays industrialisés et économiquement développés, sur lesquels on dispose d'une quantité considérable de données statistiques, dont on s'efforce constamment d'améliorer la qualité. On trouvera ici un bref exposé descriptif et général, identique à celui qui a été fait pour les autres régions. Les participants de la réunion régionale européenne ont beaucoup insisté sur l'opportunité d'avoir plus fréquemment recours à d'autres sources d'information, telles les enquêtes sur les victimes et les études établies à partir des rapports des délinquants eux-mêmes.

48. La caractéristique la plus remarquable est que, dans son ensemble, le taux d'accroissement de la criminalité semble se ralentir, bien que le nombre total de délits ait à peu près doublé depuis 1964. Mais, dans certains pays, ce phénomène ne se manifeste guère et il s'agit peut-être d'une tendance artificielle, due à des modifications dans l'établissement de la base de données. Dans les petits pays à culture, où le taux de criminalité a toujours été relativement bas, on a constaté une augmentation plus marquée que dans les grands pays. La différence entre les pays a diminué dans une certaine mesure mais elle est toujours considérable. On explique cette augmentation continue par la transformation de la pyramide des âges et l'apparition de nouvelles occasions, qui donnent de nouvelles motivations aux criminels. Un pourcentage plus élevé de la population a maintenant atteint l'âge auquel on est le plus enclin à la délinquance et l'influence des contrôles sociaux officieux a diminué. On estime que ces contrôles officieux sont, pour des raisons sociales et psychologiques, tout aussi importants que les contrôles officiels. Les circonstances sont de plus en plus favorables à la criminalité économique et à la criminalité en col blanc. Le nombre de délits traditionnels commis dans la rue devrait se stabiliser ou même diminuer, au fur et à mesure que diminuera le pourcentage de la population se situant dans la couche d'âge où l'on est le plus enclin à la délinquance, ce qui sera le cas ces quinze prochaines années. D'autre part, le développement de la criminalité économique devrait se poursuivre, au fur et à mesure que les pratiques commerciales et les règlements officiels deviendront plus complexes et par conséquent, dans le cas de ces derniers, plus difficiles à appliquer.

49. Dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est pour lesquels on dispose de données statistiques, le trait le plus intéressant pour l'observateur est le fait que la nature des actes criminels reste constante à l'intérieur d'un même pays. Il y a bien sûr quelques différences entre certains pays en ce qui concerne la fréquence de telle ou telle catégorie de crime. C'est ainsi, par exemple, que le taux d'homicide volontaire n'est pas le même partout; mais à l'intérieur de chaque pays, le nombre d'actes criminels de ce type a proportionnellement très peu varié dans le temps par rapport à l'ensemble de la criminalité. Les taux de récidive font apparaître les mêmes caractéristiques. De façon générale, la criminalité dans ces pays est plus faible qu'en Europe occidentale; seul est comparable le pourcentage que représente chaque catégorie de crime par rapport à l'ensemble de la criminalité. Les deux domaines où l'on relève des taux inquiétants sont les attentats contre les biens, en particulier les biens d'Etat, et la criminalité imputable à l'abus de l'alcool 27/. On a décelé d'après certaines indications l'existence d'une criminalité économique organisée, qui prend la forme de ce que l'on appelle des "opérations" et s'exerce dans le domaine de la technique moderne et du développement.

50. Si la rareté des données concernant la région de l'Amérique latine n'atteint pas les mêmes proportions qu'en Afrique, il n'en demeure pas moins que l'interprétation des indications concernant les schémas et les tendances de la criminalité reste affaire d'impression subjective. Et tout comme la région africaine et celle de l'Asie et du Pacifique, cette partie du monde, du simple fait de ses dimensions géographiques et de sa complexité culturelle est difficile à décrire en termes globaux. Aussi faut-il considérer les observations qui suivent comme un simple aperçu de caractère très général. Toutes les notations ne s'appliquent pas dans tous les cas à tous les pays de la région indistinctement.

51. La plupart des nouveaux types de criminalité sont difficilement décelables par les méthodes traditionnelles. D'autre part, des techniques plus perfectionnées de détection et de "mémorisation" pourraient faire croire à une élévation apparente du niveau de la criminalité qui ne correspondrait pas nécessairement à la réalité des faits. Les chiffres donnent à penser que le développement économique s'est assorti d'une augmentation de la criminalité, mais quant à savoir s'il s'agit là d'une simple coïncidence, ou au contraire d'une véritable relation de cause à effet, la question n'a pas encore été résolue et il faudra pour cela pousser plus loin les recherches et les études 28/.

---

27/ A. Adamski, notes sur les corrélations entre l'usage de l'alcool et la criminalité telles qu'elles ressortent des données statistiques, Państwo i Prawo, vol. 4 (1978).

28/ Là encore, on trouvera des détails dans le document de travail se rapportant au point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Nouvelles perspectives dans le domaine de la prévention du crime, de la justice criminelle et de l'évolution de la criminalité : rôle de la coopération internationale", op. cit.

52. On observe un parallélisme entre la montée de la criminalité économique dans cette région et ce qui se passe en Afrique. Les différences apparaissent dans le détail, en raison des complexités de l'appareil de contrôle économique, qui ne sont pas les mêmes partout. C'est ainsi que la corruption, la fraude et d'autres formes non violentes de la criminalité d'affaires revêtent des formes différentes selon les cas. La complexité des lois, associée à la faiblesse de l'appareil exécutif qui les fait appliquer, expliquent pour une large part pourquoi ce phénomène s'est répandu si rapidement. Les puissantes sociétés commerciales multinationales en sont un exemple. Elles usent volontiers de la corruption, et leur présence se traduit par la disparition progressive des petites entreprises voisines, ce qui rétrécit l'assise industrielle locale et par conséquent ôte à la collectivité certains de ses moyens d'indépendance. Cela pourrait au bout du compte provoquer une augmentation du chômage. On peut voir dans la corruption à petite échelle l'aboutissement d'une tradition de petits trafics, fort ancienne et probablement générale dans le monde, pratiquée dans les transactions commerciales. Mais dans une société moderne, il entre beaucoup plus d'argent en jeu et les transactions sont infiniment plus diverses. Aussi, ces habitudes de malhonnêteté peuvent-elles avoir des conséquences beaucoup plus graves de nos jours.

53. Parmi les nouvelles catégories de crimes que l'on pourrait juguler en faisant appel à des spécialistes et en suivant leurs directives, il y a les délits contre l'environnement, y compris la pollution sous diverses formes, le kidnapping, en particulier lorsqu'il s'accompagne d'une demande de rançon, et le vol des trésors artistiques et autres éléments du patrimoine culturel national. Les catégories d'actes de violence que l'on rencontre le plus souvent en Amérique latine ont fait l'objet de recherches étendues <sup>29/</sup>. Depuis quelque temps, cette criminalité violente devient plus organisée, phénomène que l'on retrouve aussi dans d'autres régions. Le fait que la police use de plus en plus souvent de la violence, en particulier contre les pauvres et la "sous-classe" des chômeurs qui ont quitté les campagnes pour venir se concentrer dans les bidonvilles, est un sujet de préoccupation. Là encore, une loi partant d'une bonne intention (en l'occurrence, celle qui concernait la distribution des terres) a eu à certains égards l'effet contraire à ce que l'on en attendait. En effet, elle a été à l'origine de l'apparition d'une nouvelle classe de paysans en principe plus riches, mais aussi beaucoup moins assurés de pouvoir rester sur leurs terres, et qui ont par conséquent tendance à se déplacer peu à peu vers les villes. C'est là une explication possible de l'augmentation de la criminalité que l'on a constatée dans les villes petites et moyennes. Jusqu'à ces dernières années, on n'observait ce phénomène que dans les grandes agglomérations. Le recours à la violence de la part de la police est non seulement nuisible en soi, cela est évident, mais aussi criminogène en ce sens qu'il suscite l'apparition d'un groupe social constitué de jeunes démunis et agressifs, tout pleins de rancoeur, qui sont tout prêts à se laisser enrôler dans des activités criminelles plus organisées; bref, cela conduit à une société plus généralement empreinte de violence.

---

<sup>29/</sup> J. Rico, "La violence en Amérique latine", Annales internationales de criminologie, vol. 16, No 2, et F. Ferracuti et N. Wolfgang, The Subculture of Violence (Londres, Tavistock, 1967).

54. On a dit que l'augmentation de la contrebande et de la fraude étaient quasiment générale dans le monde et on pense que les pays pourraient avoir grand intérêt à échanger des données d'expérience à ce sujet. De la même façon, l'extension de l'usage de la drogue, en particulier chez les jeunes qui ne voient guère de perspectives d'avenir s'ouvrir devant eux, est un phénomène par lequel de nombreux pays ont passé. On constate un peu partout que la délinquance juvénile est en augmentation, même lorsque l'on tient compte des changements qui se produisent dans la répartition de la population par âge.

55. On peut dire pour résumer, d'après les données dont on dispose, que les changements économiques et sociaux ont accentué les inégalités de plus en plus grandes, dans la répartition de la richesse. Les chiffres semblent indiquer que sur le nombre total des actes criminels, à peu près la moitié consistent maintenant en attentats contre les biens, le reste recouvrant pour l'essentiel diverses catégories de crimes contre l'individu. Mais ces proportions varient considérablement d'un pays à l'autre à l'intérieur de la région, de même que les "chiffres obscurs" concernant la criminalité non reconnue, et il semble que les attentats contre la propriété aient tendance à devenir plus nombreux.

## II. STRATEGIES DE PREVENTION DU CRIME

56. L'expression "stratégies de prévention du crime" est employée ici pour désigner un ensemble de programmes conçus pour prévenir l'apparition d'événements et de comportements nuisibles à la société. Comme l'indique la connotation militaire du terme "stratégie", ces programmes seront planifiés, coordonnés et évalués compte tenu de facteurs et des critères d'efficacité qui auront été fixés à l'avance.

57. La notion de prévention du crime n'est pas nouvelle. Mais la planification formelle et rationnelle dans ce domaine est une science encore en train de se constituer. La recherche de stratégies plus détaillées et plus précises a amené à introduire la planification intersectorielle et à s'apercevoir que l'on avait besoin d'un cadre conceptuel <sup>30/</sup>. Cela s'est traduit jusqu'à présent de différentes façons selon les Etats, principalement parce que les conditions socio-économiques et les doctrines sous-jacentes ne sont pas les mêmes partout <sup>31/</sup>. Les pays à économie planifiée abordent généralement le problème sur le plan national; les pays à économie mixte, sur le plan local ou régional. Mais cela ne se traduit pas nécessairement, en fin de compte, par des résultats très différents, encore que cela puisse arriver. Il s'agit là d'une science encore trop jeune pour permettre des prédictions à long terme, mais on peut penser que tous les Etats Membres tireront vraisemblablement quelque chose de l'expérience des autres. En fait, ces enseignements réciproques sont probablement encore plus importants pendant la période où la méthode est en cours d'élaboration, car il reste à ce niveau de nombreux problèmes, conceptuels et opérationnels, à résoudre. La meilleure façon de comprendre la notion de "stratégies de prévention du crime" consiste peut-être à y voir un cadre théorique dans lequel il est possible d'intégrer le résultat de nouvelles réflexions. Dans la pratique, certains pays en sont aux premiers stades de l'élaboration d'une telle théorie; d'autres commencent tout juste à en apprécier la valeur.

### A. LA PLANIFICATION DE LA PREVENTION DU CRIME : LA THEORIE ET LA PRATIQUE ACTUELLE

#### 1. Planification intersectorielle

58. Une étude détaillée et précise des tendances de la criminalité livre des indications présentant un intérêt direct pour l'élaboration des politiques, en particulier lorsque l'on établit les priorités d'une action de prévention. Il faudrait connaître non seulement le nombre d'actes criminels commis, mais également le degré de gravité relatif que le public leur confère. On pourrait établir une série d'indices mesurant la pertinence de l'action de prévention, ce qui permettrait de

---

<sup>30/</sup> Voir également P. P. Osipov, ed., Recherches générales sur les moyens d'influer sur la criminalité (Leningrad, Presses de l'Université de Leningrad, 1978).

<sup>31/</sup> J. Bafia, Etude sur un problème de criminologie avec dialectique d'une situation criminogène (Varsovie, éditeurs juridiques, 1978); Tosca Hernandez, La Ideologización del Delito y de la Pena (Caracas, Universidad Central de Venezuela, 1977).

procéder à des essais contrôlés de stratégies dans ce domaine. Mais il y a aussi un autre facteur, tout à fait différent, à prendre en compte, à savoir la faisabilité pratique d'une telle action. Il est probablement beaucoup plus facile de réduire l'importance du vol dans les magasins que le nombre des assassins. Il s'agit de trouver un compromis entre ce qui est possible et ce qui est souhaitable, et cette préoccupation se trouve au coeur de toutes les décisions concernant les stratégies de prévention du crime.

59. De même, on transige quelque peu entre ce qui est prévu à l'échelon national lorsque l'on établit la planification de la prévention du crime dans le cadre de la planification générale du développement, et les projets relatifs à la prévention du crime s'appliquant à l'échelon local. Il ne faut pas présenter les divers niveaux de planification entre lesquels on doit choisir comme s'ils s'excluaient les uns les autres. On devrait en fait considérer que ces sphères d'action sont complémentaires et en fait se situent le long d'un même axe, le problème étant simplement abordé de points de vue différents, dans l'un des cas en descendant des principes généraux vers le fait matériel de l'exécution, et dans l'autre cas, en s'appuyant sur les données recueillies localement lors d'entreprises réussies pour édifier une politique nationale. Mais dans les deux cas, on s'appuie sur des mesures de planification sectorielle et intersectorielle qui influent les unes sur les autres.

60. Le terme "secteur" est employé ci-après au sens classique. Il désigne l'ensemble des institutions et des organismes reconnus qui apportent à l'intérieur de la société une contribution à la même sphère d'activité; c'est ainsi que la santé, l'enseignement et l'agriculture sont des secteurs distincts, et que la justice criminelle, notion recouvrant à elle seule la police, les tribunaux, le système pénitentiaire et les services d'assistance postpénale et de probation, en constitue un autre. Dans le cas où la planification de la prévention du crime se situe au niveau intersectoriel, on la considère plutôt comme une opération du ressort de plusieurs secteurs socio-économiques, se situant chacun dans la perspective qui lui est propre, que comme l'apanage d'un seul secteur, celui de la justice pénale.

61. L'un des plus grands facteurs d'échec en matière de prévention du crime réside dans une façon étroite d'aborder le problème de la criminalité, considéré comme du seul ressort de la justice criminelle, à laquelle il incomberait de trouver elle-même des solutions. Il est vrai que l'on a encore fort peu d'exemples de collaboration intersectorielle réussie en matière de prévention du crime. Ceux que l'on a concernent la sécurité et la réglementation du travail et la lutte contre la pollution. On peut donc dire que le problème qui se pose maintenant consiste à reconnaître la nécessité d'une approche intersectorielle.

62. Les partisans d'une planification intersectorielle de la prévention criminelle se sont plaints que les planificateurs et les hauts fonctionnaires travaillant dans d'autres secteurs du domaine social aient jusqu'à présent montré peu d'empressement à reconnaître l'importance de l'impact que pourrait avoir l'action de leur secteur s'agissant d'influer sur le niveau de l'activité criminelle. Il faudrait voir quelles dispositions peuvent être prises à l'égard de ce problème particulier : dans quelle mesure et par quels moyens le secteur de la justice criminelle devrait-il appeler l'attention sur ses travaux et sur ses problèmes, et faire valoir ce qu'il pourrait apporter aux organismes de planification? Comment pourrait-on sensibiliser d'autres secteurs?

63. La plupart des activités que les responsables de la planification en matière de prévention du crime voudraient bien voir entreprendre par les autres planificateurs du secteur public sont des activités en elles-mêmes "bénéfiques" sur le plan social, consistant par exemple à prévoir des dispositions mieux conçues et plus générales dans le domaine de l'enseignement ou à améliorer les services sur lesquels peuvent s'appuyer les familles dans l'adversité. Ceux qui sont chargés de la planification dans ces domaines gagneraient peut-être à ce qu'on leur rappelle les fâcheuses conséquences qui peuvent découler, justement en ce qui concerne la criminalité, des échecs qu'ils rencontrent. Car d'ordinaire, les planificateurs n'apportent pas volontiers des modifications importantes à leurs plans ou à leurs objectifs dans le seul but de faire plaisir aux responsables de la planification en matière de prévention du crime.

64. Si au cours de l'élaboration d'une politique, il y a multiplication des objectifs ou si apparaît une hiérarchie de sous-objectifs, des problèmes se posent aux planificateurs. Une planification clairement définie repose sur des objectifs clairement établis. L'introduction d'objectifs contradictoires aura vraisemblablement pour effet d'augmenter l'incertitude et du même coup suscitera peut-être d'autant plus de résistance psychologique chez les planificateurs d'autres secteurs du domaine social. Cela ne veut pas dire qu'il faille renoncer à l'effort d'information et de sensibilisation, mais simplement que l'on doit s'attendre à rencontrer certaines difficultés et certains obstacles. On a meilleur compte de définir avec netteté et de décrire avec précision les indicateurs de réussite, si l'on peut s'entendre sur une action commune. Dans le domaine social, où on a signalé certaines tentatives réussies d'action commune à l'échelon gouvernemental, on en a un exemple avec la discrimination raciale. L'interaction et la collaboration des secteurs de la justice criminelle, de l'enseignement et de la protection sociale a permis de faire beaucoup pour atténuer dans certains pays quelques-unes des pires manifestations de ce phénomène.

65. On se trouve en présence d'une autre dimension de la planification intersectorielle avec ce qui se pratique dans certains des pays socialistes européens dont les stratégies et les pratiques, si elles diffèrent dans le détail d'un pays à l'autre, ont beaucoup de caractères communs. Tout d'abord, c'est un organisme national qui en définit la conception d'ensemble. L'application se fait ensuite à l'échelon local et il arrive, au cours de ce processus, que des citoyens vigilants se constituent en groupes pour prêter leurs concours aux responsables locaux de l'application des lois et collaborer avec ces derniers pour décourager l'activité criminelle sur les lieux de travail et d'habitation.

66. La République démocratique allemande met l'accent sur les programmes d'action collective auxquels s'emploient des travailleurs qui rivalisent pour que leur secteur mérite le titre de "secteur modèle d'ordre et de sécurité" <sup>32/</sup>. En Yougoslavie, veillent des "comités sociaux de contrôle par la gestion ouvrière"

---

<sup>32/</sup> G. Lehman et H. Kaiser, étude sur la prévention du crime en tant que tâche de la collectivité en République démocratique allemande, cinquième Congrès criminologique des pays socialistes, 1978, Zakopane (Pologne).

attentifs en particulier à la criminalité économique. Ces comités peuvent passer au crible ce que font aussi bien les responsables de la gestion que les employés et faire appel à des conseils juridiques; ils travaillent en étroite collaboration avec un bureau social de comptabilité 33/. En Pologne, des "commissions de prévention individuelle" ont été créées en 1977; elles se composent de 10 à 15 membres représentant des professions et des secteurs divers, y compris des personnes travaillant à l'application des lois, et ont essentiellement pour tâche d'aider ceux qui pourraient devenir des récidivistes 34/.

67. On pourrait conclure de ces exemples que les responsables de la planification en matière de justice criminelle devraient, lorsqu'ils recherchent des voies d'action intersectorielles, s'adresser aussi bien à la Commission centrale chargée de la planification du développement national qu'à toutes les branches régionales que cet organisme peut avoir. Dans tous les pays, développés et en développement, on planifie en fait à tout moment, et il appartient aux autorités de décider exactement, selon les conditions culturelles et la nature des structures nationales, à quel niveau cette initiative d'information aurait le plus d'impact. Ce que l'on a constaté jusqu'à présent donne à penser que l'on compte sur les autorités responsables de la prévention du crime pour prendre les initiatives. Ce sont eux qui doivent venir sur le devant de la scène pour éveiller l'intérêt des autres responsables du gouvernement et du public en général. Ce n'est que dans les cas critiques, par exemple à la suite d'un crime particulièrement odieux ou d'une série de forfaits que le public, ou les autres responsables, viendront à eux.

## 2. Techniques particulières de prévention du crime

68. Deux autres méthodes particulières méritent de retenir l'attention car elles ont toutes deux un caractère pratique. Il s'agit de la prévention par une action sur le milieu physique et du recours éventuel à des études d'impact sur la criminalité. La première méthode fait déjà l'objet d'applications alors que la seconde en est encore au stade de la mise au point. Les études d'impact sur la criminalité seraient calquées sur les études d'impact sur l'environnement auxquelles donnent lieu depuis ces dernières années les grands projets d'aménagement avant leur réalisation. Ces études visent à prévoir les effets probables sur l'environnement de la réalisation d'un projet particulier. Il convient toutefois de noter que l'intérêt d'une telle étude d'impact dépendra non seulement de la rigueur avec laquelle elle est effectuée mais aussi de l'étendue de la définition donnée au mot "environnement". Par exemple, dans le cas de l'oléoduc posé à travers l'Alaska, le mot "environnement" a été interprété d'une manière assez restrictive comme signifiant le milieu physique immédiatement environnant. Une étude d'impact sur la criminalité aurait examiné le milieu social touché et aurait considéré dans ce cadre les solutions envisageables

---

33/ D. Davidović, étude sur le système d'autoprotection en Yougoslavie, dans B. Hoyst, ed., étude sur la prévention de la criminalité à la lumière des séminaires du huitième Congrès international de criminologie tenu à Lisbonne en 1978 (Varsovie, 1979).

34/ J. Malec, étude sur les comportements sociaux de réaction contre la criminalité à l'extérieur de la procédure criminelle, considérés dans le cadre de la situation actuelle et de l'étiologie de la criminalité en Pologne, cinquième Congrès criminologique des pays socialistes, 1978, Zakopane (Pologne).

pour lutter contre les comportements délictueux. Cette méthode revêt un triple intérêt. En premier lieu, elle permet de présenter aux aménageurs les problèmes de criminalité susceptibles de se poser sous un aspect qui leur est plus familier et a plus de chance de les intéresser. En deuxième lieu, en faisant des prédictions au sujet des comportements délictueux et en formulant des recommandations quant aux mesures permettant de se protéger contre ces comportements, elle permet de mettre à l'épreuve des faits les hypothèses de départ. Les résultats obtenus viendront enrichir les connaissances en matière de criminologie et de développement. Enfin, elle contribue dans la vie de tous les jours à éviter certains des effets secondaires du développement les plus déplaisants et les plus créateurs de tensions.

69. La prévention du crime par une action sur le milieu physique a reçu une large attention en Amérique du Nord, où elle a été appliquée pour la première fois 35/, mais l'idée elle-même s'est répandue ailleurs. Cette technique est fondée sur l'idée que si une combinaison déterminée de circonstances accroît la probabilité de la perpétration de certains types d'infractions, une modification de ces circonstances, c'est-à-dire du milieu, pourrait bien amener une diminution mesurable de la fréquence de ces types d'infractions 36/. Cette technique a surtout trouvé des applications en architecture et dans le domaine de l'aménagement urbain où l'on a souvent recouru à la notion d'espace défendable 37/. La notion d'espace défendable repose sur l'idée que chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle des autres tant en ce qui concerne les personnes que les biens. On peut penser que les gens se sentent davantage responsables de leur lieu de résidence et ont aussi moins peur de se trouver dans cet endroit, s'ils ont le sentiment qu'ils peuvent observer ce qui s'y passe et mieux s'y assimiler, et que d'autres amis et alliés actuels ou en puissance peuvent agir de même. L'objectif premier est de faire disparaître ou de réduire le sentiment d'isolement et d'anonymat que beaucoup de personnes ressentent dans les conurbations modernes. Les programmes de prévention du crime par une action sur le milieu cherchent à substituer dans toute la mesure du possible à l'aliénation un sentiment de dimension humaine et de participation personnelle.

70. Les travaux récents ont porté principalement sur la conception physique du cadre de vie qui permet de surveiller au mieux les enfants, afin d'apporter à la famille un soutien psychologique en agissant sur la configuration physique du cadre dans lequel elle passe la plus grande partie de son temps. Des succès remarquables ont été enregistrés et la mise au point de la méthode se poursuit 38/. Jusqu'à présent, cette méthode a été appliquée sur une échelle restreinte, en général un flot résidentiel ou même un unique bâtiment. Mais son extension à des quartiers ou des

---

35/ C. Ray Jeffrey, Crime Prevention through Environmental Design (Beverly Hills, Sage Publications, 1971).

36/ P. A. Stanley, Crime Prevention through Environmental Design : A Review (Ottawa, Office of the Solicitor General of Canada, 1977). Pour un aperçu des documents publiés jusqu'à cette date.

37/ O. Newman, Defensible space : Crime Prevention through Urban Design (New York, MacMillan and Company, 1972).

38/ O. Newman, Communities of Interest (New York, Doubleday, 1980).

zones entières est en cours. Les "inventaires des erreurs" permettent de rassembler tout un ensemble de renseignements très précieux. Ces inventaires recensent les éléments d'aménagement dont on a constaté qu'ils sont toujours associés à un niveau de délinquance anormalement élevé pour des quartiers de ce type.

71. Le développement de la planification en matière de prévention du crime à l'échelon de la collectivité, dans lequel les services de justice pénale jouent un rôle central, est l'une des évolutions les plus remarquables survenues dans de nombreux pays au cours de ces dernières années. L'intérêt manifesté récemment pour la planification locale en matière de prévention du crime s'explique probablement par la convergence à un moment donné de plusieurs tendances différentes de la pensée criminologique. Tout d'abord, l'intérêt croissant pour la planification et le perfectionnement constant de celle-ci mentionnés précédemment, ont mis en relief la nécessité de définir clairement les objectifs. S'agissant de certains types d'infractions, les objectifs sont plus faciles à atteindre dans un cadre bien délimité. D'autre part, les responsables de nombreux pays se sont inquiétés de l'abîme apparemment toujours plus profond qui sépare les services de police et les collectivités qu'ils desservent. Par ailleurs, on a constaté qu'il était difficile de déterminer quelles infractions il était le plus important de prévenir, du point de vue de la population. Aussi, a-t-on eu de plus en plus tendance à identifier les infractions dont la prévention paraissait la plus facile et à axer sur elles les efforts. Aujourd'hui où la criminalité n'est plus expliquée uniquement par la pathologie ou les dispositions individuelles, on accorde davantage de poids aux théories faisant appel à la notion d'occasion 39/. La plupart des gens ne commettront pas un assassinat même si une occasion sans risque se présentait, mais une proportion malheureusement élevée de cols blancs apparemment bien adaptés n'hésiteront pas à détourner une somme d'argent si l'occasion s'en présente et si les risques de découverte sont considérés très faibles.

72. La tendance de plus en plus grande à faire porter les actions préventives sur certains types déterminés d'infractions a conduit à privilégier les actions à l'échelon local. Cela a favorisé les techniques telles que les mesures propres à rendre plus difficiles la perpétration des infractions, les patrouilles de police à des fins préventives et d'autres mesures de dissuasion directe. Dans plusieurs pays, les mesures de police sont désormais arrêtées à l'échelon de la collectivité 40/. Les membres des services locaux de police sont aujourd'hui mieux intégrés à la population qu'ils sont chargés de défendre, soit tout naturellement, soit parfois de par leur appartenance aux organismes locaux de planification. Il est prévisible qu'ils participeront à l'avenir à la planification à l'échelon régional et peut-être, à terme, à l'échelon national. Il semble que plusieurs autres améliorations des méthodes de police, qui ont été préconisées lors de réunions régionales, soient en voie de réalisation conformément à ces principes. L'utilisation constructive des moyens d'information pour lutter contre le crime, qui est

---

39/ Voir, pour de plus amples précisions, P. Mayhew (1976), "Crime as opportunity", Londres, Home Office Research Study, No 34. F. W. M. Van Straelen, "Prevention and Technology", The Cranfield Papers on Crime Prevention (Londres, Peel Press, 1978).

40/ Par exemple, voir J. C. Alderson, Policing Freedom (Londres, McDonald et Evans, 1979).

déjà une caractéristique de nombreux pays à économie planifiée, fait l'objet d'études dans plusieurs pays 41/.

73. Le Royaume-Uni a fait état d'un exemple de coopération intersectorielle réussie à l'échelon local. Dans une grande ville, on constatait un accroissement régulier des vols d'automobiles, qui mobilisaient une part importante du temps et des efforts de la police. Lorsqu'on a porté sur une carte de façon précise l'emplacement où se produisaient les vols et celui où l'on retrouvait les véhicules volés, il est apparu que la plupart des vols avaient lieu près du centre de la ville, alors que la plupart des voitures étaient retrouvées dans des banlieues occupées par des groupes socio-économiques plus pauvres ou à proximité et comprenant une population importante de jeunes adultes. Quand on a étudié l'heure à laquelle ces délits étaient commis, on a constaté qu'ils avaient lieu le plus souvent tard dans la soirée, en fin de semaine. On a alors examiné les itinéraires et les horaires des autobus locaux, et l'on s'est aperçu que l'on n'avait pas prévu le cas des jeunes adultes qui n'avaient pas les moyens de prendre un taxi pour rentrer chez eux après avoir passé la soirée dans l'un des établissements de spectacle du centre de la ville. La mise en service de quelques autobus supplémentaires a sensiblement réduit la fréquence des infractions, ce qui a permis d'affecter à d'autres tâches de nombreux policiers. Cet exemple montre qu'il n'a été possible de trouver une solution au problème des vols que lorsque les divers services publics, police, transports et aménagements urbains ont établi entre eux une coopération à l'échelon local, en utilisant des données locales détaillées 42/.

74. Cette méthode a également mis en lumière l'importance des rapports entre la police et le secteur privé, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes pour l'avenir. Le secteur des assurances joue un rôle important dans la prévention du crime, d'une part en tant que source éventuelle de renseignements sur les tendances en matière de crime en dehors du système, et d'autre part, du fait de ses liens officieux avec les opérations de police selon diverses modalités complexes. Dans de nombreux pays, des entreprises privées de sécurité très prospères sont apparues. Cela n'est pas sans conséquences pour la police et pour la lutte future contre le crime : il est possible que cela rende plus rares les occasions de commettre une infraction, mais cela risque également de permettre à des délinquants professionnels de se faire engager par des sociétés de sécurité sans être découverts ou de corrompre des employés de ces sociétés en leur offrant des pots de vin. Ainsi, il se pose un grave problème de contrôle par des organismes publics, et de responsabilité devant le public.

75. Dès lors, il apparaît que la principale différence entre les deux méthodes, sectorielle et intersectorielle, n'est pas qu'elles soient en aucune manière concurrentielles ou exclusives l'une de l'autre mais qu'elles procèdent d'une initiative prise à des niveaux différents. Chacune d'elle présente certains avantages et il est possible qu'elle soit la mieux appropriée pour certains types d'infractions.

---

41/ Par exemple, voir "Ways of social reaction against criminality beyond the criminal process", document présenté par la Hongrie au cinquième Congrès de criminologie des pays socialistes, 1978, Zakopane, (Pologne).

42/ Etude en cours qui n'a pas encore été publiée.

Par exemple, l'augmentation des infractions de type "traditionnel" intervient le plus souvent dans une localité déterminée, et la recherche à cet échelon d'une solution au problème, en utilisant des données locales, rassemblées à cette occasion, peut s'avérer tout à fait appropriée. Toutefois, lorsqu'une infraction d'un certain type menace de devenir un problème sérieux dans l'ensemble d'une région ou d'un pays, une action à l'échelon national est probablement préférable. Cela pourrait bien être le cas en particulier pour les nouvelles formes d'infractions économiques. Les divers procédés de détournements de fonds et d'escroqueries qui apparaissent avec le développement économique, et les nouvelles techniques qui l'accompagnent, ne sont généralement pas limités à une époque ou à un endroit. On peut peut-être établir une analogie intéressante avec certains des progrès récents dans le domaine de la théorie de la gestion et de la planification. Depuis quelque temps, les théoriciens cherchent le moyen de mesurer l'intérêt et l'importance relative des décisions. A cet égard, l'indicateur le plus prometteur mis au point jusqu'à présent consiste à mesurer combien il faut de temps pour appliquer les décisions et combien de personnes sont directement et indirectement affectées par ces décisions; de la même manière, il est peut-être possible de diviser les infractions en différentes catégories, en fonction notamment du nombre de victimes potentielles et la longueur de la période pendant laquelle l'infraction pourrait se répéter. Il est clair que cela n'aboutit pas à dégager simplement une corrélation avec la "gravité" de l'infraction ou le "degré de culpabilité" du délinquant, mais que cela pourrait constituer un critère pour distinguer entre les infractions qui nécessitent, pour mener une lutte et une prévention efficaces, une planification centrale, et les infractions pour lesquelles une planification locale pourrait être suffisante et très appropriée.

76. Cette approche concertée pourrait faciliter les progrès en ce qui concerne une autre question qui a été soulevée lors des réunions préparatoires : les coûts et avantages relatifs de la planification à long terme par rapport aux coûts et avantages de la recherche de solutions à court terme aux problèmes. Il se peut que la planification à long terme n'accorde pas une attention suffisante aux problèmes immédiats, problèmes qui sont d'ailleurs de nature à faire échec à la planification à long terme. Toutefois, ignorer le long terme, c'est condamner l'échec historique de la prévention du crime dans la plupart des pays à se répéter. Un thème qui pourrait permettre de concilier l'approche à court terme et l'approche à long terme est celui de la participation du public. Lors d'un grand nombre de réunions préparatoires, il a été souligné que cette participation était très souhaitable en principe. Il ne fait aucun doute que des mesures concrètes à cet égard et la formulation de politiques devront intervenir à l'échelon national dans un contexte culturel déterminé.

77. On trouve des exemples de participation du public à la prévention du crime à l'échelon local dans plusieurs pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Des patrouilles collectives de citoyens sont organisées, notamment la nuit, de façon officielle à l'échelon des villages en République de Corée 43/, au Bangladesh 44/

---

43/ Institut des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), Rapport pour 1976 et Resource Material Series, No 13 (mars 1977), Fuchu, Tokyo.

44/ UNAFEI, op. cit. et Kibra, ABHG (1976), Administration de la police au Bangladesh.

et en Malaisie 45/. Ces groupes sont responsables devant un Conseil des anciens du village, une association coopérative du village à vocation multiple ou leur équivalent. Ils bénéficient d'une caution officielle et reçoivent des instructions du gouvernement central. Le Japon a fait état du recours sur une large échelle à des organisations de volontaires pour la réhabilitation des délinquants et d'autres aspects de la prévention du crime 46/.

78. Quel que soit le ou les niveaux auxquels on planifie les stratégies de prévention du crime, deux questions doivent être examinées pour pouvoir fournir des orientations aux gouvernements. Tout d'abord, le grave problème de la transférabilité d'une culture à l'autre. Si l'on fait appel à des concepts trop vagues, on aboutit généralement à formuler des objectifs valables mais sans préciser dans le détail la manière dont ces objectifs devraient être atteints. Si l'échange de vues portait sur des techniques, des stratégies et des méthodes propres à une société déterminée, on peut douter qu'il soit possible de transférer celles-ci dans un autre milieu culturel. En second lieu, le rôle de la recherche et de l'évaluation des effets et de l'efficacité des stratégies de prévention du crime, particulièrement dans les pays ne disposant que de ressources très limitées, est essentiel car on ne devrait jamais envisager de reproduire ailleurs une méthode dont l'efficacité n'a pas été prouvée dans un milieu donné.

### 3. Evaluation des effets des stratégies dans le domaine de la prévention du crime

79. Aux congrès antérieurs 47/ on a examiné, de manière relativement approfondie, le rôle de la recherche et dégagé un certain nombre de principes généraux dont l'importance est telle qu'ils constituent la base de toute discussion sur cette question. En premier lieu, une évaluation rigoureuse exige d'incorporer dès le début l'élément d'évaluation dans tout plan ou programme. Dans le passé, l'évaluation a été limitée à l'analyse des faits a posteriori. La tendance actuelle, qui consiste à intégrer des éléments de recherche dès le début, constitue un progrès réel et la réunion interrégionale d'experts a recommandé expressément que le Congrès examine cette évolution et en souligne l'importance. A cette fin, il est indispensable de définir de manière claire et précise les buts et indicateurs de réalisation, tant aux différents stades d'intervention que pour l'objectif final. Il existe une différence entre l'efficacité d'une stratégie - c'est-à-dire la mesure dans laquelle elle atteint les objectifs qu'elle s'est fixés - et ses effets - c'est-à-dire les changements, positifs et négatifs, prévus et imprévus, qui en découlent. Pour toute évaluation, il faut analyser l'efficacité et les effets de la

---

45/ UNAFEI, Resource Material Series, No 12 (octobre 1976), Fuchu, Tokyo.

46/ "Crime prevention and control - The Challenge of the last quarter of the century", présenté par le Gouvernement japonais au cinquième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

47/ Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Stockholm, 1965, sujet A. Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Kyoto (Japon), 1970, sujet D. Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, point 9 de l'ordre du jour.

stratégie, y compris, en tant qu'élément distinct et nécessaire, ses incidences éventuelles à long terme. Dans l'évaluation, il faudrait également inclure les coûts actuels, sociaux et économiques, si on compte que les effets à long terme seront positifs, et, alternativement, les résultats immédiats si les effets à long terme risquent d'être négatifs. Cette conception globale de l'évaluation exige des travaux interdisciplinaires dans de nombreux domaines, jusqu'à la diffusion des résultats. L'un des principaux objectifs de cette évaluation consiste à déterminer et à analyser les effets secondaires imprévus et les résultats éventuels à long terme, ce qui implique le recours aux techniques de prévision mentionnées plus haut dans la section I, B.

80. Il convient de mentionner ici certains des principaux obstacles aux activités d'évaluation. Le premier réside dans le fait que dans de nombreux pays les organes de justice criminelle semblent avoir tendance à adopter une attitude défensive. De nombreux officiers de police, membres du personnel pénitentiaire et autres fonctionnaires du système de justice criminelle considèrent qu'ils sont méprisés à la fois par l'opinion publique et par la communauté universitaire et scientifique qui, pour eux, représentent une menace, et dont la préoccupation principale consiste à créer des difficultés ou à leur dire, à eux, agents d'exécution, comment ils doivent exercer leur métier. C'est pourquoi ils serrent les rangs devant toute menace d'ingérence extérieure; et le fait de refuser de communiquer des renseignements, soit en s'en tenant aux données existantes, soit en interdisant l'accès à une partie quelconque du système, devient un puissant moyen d'action. Parfois, les organismes ou services dans l'embarras peuvent demander à des spécialistes de les aider. Cela impose des tensions et responsabilités considérables aux chercheurs qui peuvent estimer que leur intégrité personnelle est compromise. En réalité, cela peut être l'occasion d'expériences positives: dans la mesure où le chercheur est confronté à une situation réelle, il est mieux à même de comprendre les préoccupations de ces organismes et de renforcer sa crédibilité vis-à-vis du personnel; cela peut contribuer à combler le fossé qui sépare la communauté scientifique et les responsables de l'application des lois. En dernier lieu, le personnel de recherche pourrait être en mesure d'assurer la liaison entre les législateurs et les responsables de l'application des lois. A ce sujet, la position interne concernant la recherche en matière d'évaluation a l'avantage mais il existe d'autres intérêts qui favorisent la recherche extérieure. L'analyse des travaux de recherche et des résultats de l'évaluation par le personnel constitue un élément important du processus. Enfin, les administrateurs peuvent juger que les résultats de l'évaluation, même s'ils sont fondés du point de vue méthodologique, représentent pour eux aucun intérêt et choisir de les définir comme secondaires par rapport aux décisions qu'ils ont à prendre. Dans leurs études d'évaluation, les groupes externes peuvent - ce qui arrive souvent - placer dans un ordre de priorité différent les conceptions éthiques qui sont à la base des objectifs.

81. Les résultats des recherches d'évaluation publiés dans le domaine de la justice criminelle ne sont pas très encourageants, comme on le sait déjà. La question de savoir si ce sont les méthodes d'évaluation qui sont mauvaises ou les programmes qui sont inefficaces divise encore les scientifiques. Mais on passera sur cette querelle. Il est certain qu'on a tenu compte de la nécessité de renforcer les méthodes en s'efforçant d'établir des programmes de prévention mieux définis et moins vastes. S'il est vrai que dans le domaine de la politique sociale l'évaluation

unidimensionnelle est maintenant dépassée, les méthodes portant sur une évaluation multidimensionnelle rigoureuse, y compris les effets des mesures de lutte contre la criminalité à tout niveau, sont encore approximatives et relativement onéreuses. C'est pourquoi on s'est intéressé davantage aux problèmes tels que le phénomène de déplacement : si on "prévient" une infraction dans un endroit, est-elle (ou une infraction de compensation) commise à un autre moment ou en un autre lieu? De telles études peuvent être effectuées au moyen des méthodes existantes et permettront dans une certaine mesure de mieux connaître le phénomène criminel dans son ensemble. Ces études permettront aussi, cela va de soi, de mettre au point certaines recommandations pratiques à appliquer immédiatement. Les résultats obtenus jusqu'à présent peuvent être résumés succinctement comme suit :

a) La prévention primaire (réduction des risques, etc.) est une meilleure solution que la prévention secondaire (traitement et réinsertion sociale des délinquants);

b) Au stade actuel, on ne peut encore faire aucune déclaration scientifiquement fondée sur les effets de la prévention tertiaire (mesures de vaste portée, multidimensionnelles et intersectorielles); on ne peut les évaluer de manière rigoureuse. Les nombreux témoignages et avis qui ont été recueillis permettent d'établir que ces mesures sont utiles en elles-mêmes et qu'il faudrait les renforcer.

#### B. RESUME ET CONCLUSIONS

82. Il ressort de ce qui précède que la disponibilité de renseignements sur les tendances de la criminalité et l'élaboration de stratégies dans le domaine de la prévention du crime sont étroitement liées. Ces deux questions intéressent ceux qui sont chargés de la planification nationale et les responsables dans tous les domaines de l'administration de la justice. Toutefois, le manque de données appropriées n'est que trop évident et entrave tout progrès dans ce domaine. Pour l'élaboration et le perfectionnement des stratégies dans le domaine de la prévention du crime, en particulier dans une perspective interculturelle, il est essentiel de disposer de bases de données fiables et de méthodes améliorées pour la collecte et l'analyse des statistiques et indicateurs criminologiques, ainsi que d'estimations concernant les tendances futures.

83. Afin de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine et de faciliter les échanges d'expériences entre les pays, l'Organisation des Nations Unies devra renforcer sa capacité de recueillir, d'analyser et de diffuser des renseignements sous la forme la mieux appropriée pour les Etats Membres, de manière à mettre en place un système permettant de recueillir, d'analyser et de diffuser des données fiables et comparables sur le plan international de façon à faciliter l'élaboration de politiques efficaces de prévention du crime 48/. A ce sujet, le Congrès souhaitera peut-être élaborer des directives pour les travaux que l'Organisation

---

48/ "Méthodes et moyens qui paraissent les plus efficaces pour lutter contre le crime et améliorer le traitement des délinquants" (E/CN.5/536), annexe IV, par. 17 c) et 32, rapport approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/58.

effectuera ultérieurement dans ce domaine et formuler des recommandations en vue d'améliorer la capacité de recherche et de planification des Etats Membres, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des questions prioritaires ci-après :

a) Elaboration, en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, de directives, manuels, projets-pilotes et autres méthodes et techniques de recherche afin d'établir de meilleures bases de données pour les politiques et programmes adoptés 49/;

b) Renforcement de la capacité des gouvernements à prévoir les tendances de la criminalité afin d'aider les pays à prévoir les faits qui peuvent se produire dans ce domaine et à prendre des mesures préventives;

c) Réalisation d'études approfondies sur la corrélation existant entre des phénomènes tels que l'urbanisation, l'industrialisation, l'accroissement de la population, la migration et autres tendances démographiques, le rythme du changement social, etc. et l'accroissement de la criminalité, afin de neutraliser ce dernier phénomène 50/;

d) Formulation de directives et de recommandations visant à intégrer plus efficacement les politiques et les éléments de prévention du crime dans les efforts de planification nationale;

e) Elaboration de recommandations concernant les moyens de rationaliser le fonctionnement des systèmes de justice criminelle dans la perspective du rapport coût/utilité, compte dûment tenu du respect des droits fondamentaux de la personne humaine;

f) Réalisation, en coopération avec l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale et les instituts régionaux de prévention du crime, de monographies et de projets types dans les domaines susmentionnés, afin de faire connaître les expériences qui ont été couronnées de succès à ce sujet et d'aider les pays à surmonter les problèmes et obstacles qu'ils pourraient rencontrer;

g) Facilitation des échanges d'expériences et de compétences entre tous les pays, en développement ou développés, dans ce domaine, en mettant l'accent sur les méthodes fondées sur la pratique et les traditions locales;

---

49/ L'initiative de la rédaction d'un tel manuel pour la région de l'Amérique latine a été prise par l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a réuni récemment un groupe d'experts pour le conseiller à ce sujet.

50/ A ce sujet, voir le document de travail du Secrétariat concernant le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Nouvelles perspectives en ce qui concerne la prévention du crime, la justice criminelle et le développement; rôle de la coopération internationale", op. cit.

h) Renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la recherche et de la formation dans les domaines susmentionnés;

i) Fourniture, à la demande des gouvernements et avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement, des services consultatifs techniques nécessaires pour l'amélioration des bases de données et l'élaboration de politiques plus efficaces dans le domaine de la prévention du crime, compte tenu du niveau de développement socio-économique des pays en question et de leurs plans de développement;

j) Réalisation d'enquêtes périodiques sur la criminalité dans le monde, afin de pallier le manque généralisé de données comparables, statistiques et autres, sur les tendances de la criminalité et les stratégies dans le domaine de la prévention du crime, de manière à ce que les Etats Membres puissent choisir entre divers moyens d'action. Ces renseignements pourraient aussi être utiles pour l'établissement des rapports sur la situation sociale dans le monde.

-----

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).